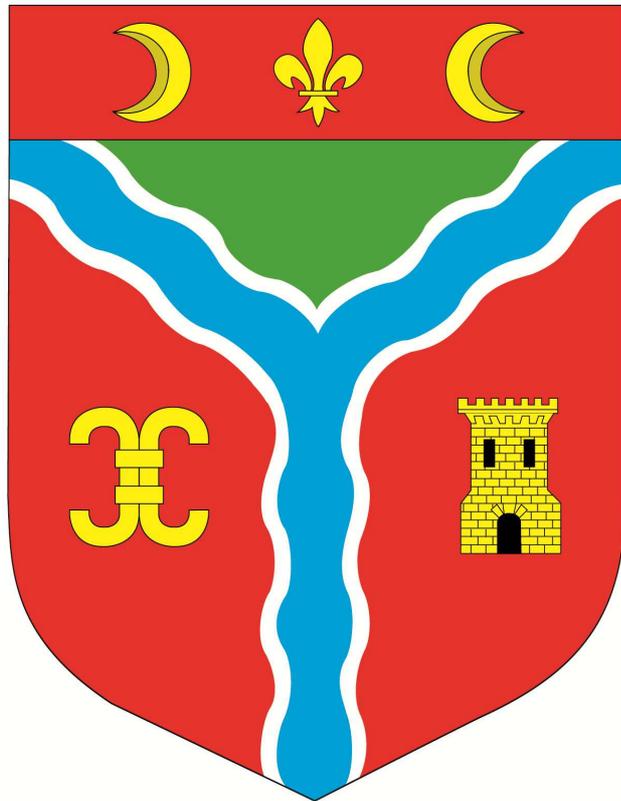


# Vivre à Bétheniville



« De gueule et de sinople au pairle d'azur ondulé au bord d'argent accompagné : en dextre d'une anille, en senestre d'une tour le tout d'or.

Au chef de gueule, la fleur de lys dextrée et senestrée de deux croissants adossés le tout d'or. »

Retrouvez l'explication des symboles du blason en page 10.

## SOMMAIRE

Compte-rendu du 06/03/17.....	page 2
Compte-rendu du 12/04/17.....	page 3
Compte-rendu du 02/06/17.....	page 4
Compte-rendu du 30/06/17.....	page 6
Compte-rendu du 17/08/17.....	page 7
Les infos du citoyen .....	page 7
Les infos pratiques .....	page 8
Les infos du Grand Reims .....	page 12
Etat Civil .....	page 13
Vie associative .....	page 13
Agenda .....	page 14
Portrait .....	page 14
Retour en images .....	page 15



Retrouvez Eric et Sophie, nos nouveaux commerçants, en page 12.

**Nous vous rappelons que ce qui suit n'est qu'un résumé des décisions et discussions des conseils municipaux et que vous avez la possibilité de consulter l'intégralité des comptes-rendus en mairie ou sur le site internet de la commune <http://www.mairie-betheniville.fr>**

## LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/03/17

Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ (représenté par J.J. GOUAULT), Loïc BARROIS et Madame Rachel COPPEE (représentée par J.P. PALADINI), Tous excusés.

**1/ Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la compétence Service d'Incendie et de secours a été transférée à la Communauté Urbaine du Grand Reims le 1er janvier 2017 qui recouvre outre le versement du contingent au SDIS, la gestion des Centres de 1ères Interventions et des Unités Opérationnelles jusqu'alors communale. La Communauté Urbaine du Grand Reims devant organiser les secours à l'échelle du territoire, il est convenu, qu'afin d'en permettre sa mise en place, **la Communauté Urbaine confie pour une période transitoire, la gestion desdits centres ou unités aux communes.****

### **2/ Autorisation N°2 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2017**

Compte	Nature	Montant en euros
2152	corbeilles extérieures	660,00
2152	panneaux de signalisation	465,00
	Total	1 125,00

### **3/ Avis défavorable sur le projet de parc éolien du Mont des Quatre Faux**

#### **Les chiffres du projet :**

- Installations : 71 éoliennes de 5 MW de puissance unitaire maximale soit une puissance totale maximale de 355 MW, 1 poste de livraison électrique.
- Taille des éoliennes : maximum 200 m en bout de pale.
- Durée de vie attendue des installations : 20 ans minimum.
- Production électrique attendue : 700 000 MWh/an soit l'équivalent de la consommation électrique domestique (chauffage inclus) de 280 000 personnes.
- Plus de 100 personnes volontaires ont participé à 11 ateliers de concertation thématiques pour co-construire le projet final.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable au projet de parc éolien du Mont des 4 Faux situé au Sud-Est de Rethel, et au Sud-Ouest de Vouziers pour les motifs suivants :

- ✓ ce parc est démesuré et sera situé aux portes de Bétheniville,
- ✓ la commune a un projet d'aménagement d'une zone de 31 logements, d'un petit immeuble de commerces et logements intergénérationnels - coté Hauviné. Ce parc éolien risque de faire échouer notre projet d'aménagement du territoire en faisant fuir les investisseurs privés.

### **4/ Informations diverses :**

- **Aire de jeux et abribus** : Après avoir reçu le montant total du budget alloué pour ces investissements par la commune, Monsieur A. DESSERTENNE a étudié les tarifs de plusieurs fournisseurs pour les jeux extérieurs et l'abribus. Il en a conclu que la somme allouée ne serait pas suffisante et demande à augmenter un peu l'enveloppe. Le Maire propose de descendre la somme allouée pour l'achat d'un lave-vaisselle et d'une cuisinière professionnelle pour la salle des fêtes et de remettre la différence pour l'aire de jeux et l'abribus.
- **Pâques** : La Présidente de la commission arbre de Noël et Pâques souhaite aussi que le budget Pâques soit augmenté.
- **Commission Fleurissement** : La Présidente de la commission a redemandé un devis pour rajouter un massif supplémentaire.
- **Bibliothèque** : En collaboration avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de Châlons-en-Champagne, la commune organise une animation « jardin des mots » (concours photos, ateliers récréatifs et conte seront proposés)
- **Rue des Remparts** : La réfection de la voirie faite lors des dernières vacances d'été n'a pas tenue. La route est en plus mauvais état qu'avant. Revoir avec l'entreprise de travaux publics.

- **Cabinet médical** : Reims Habitat, après avoir visité l'ancienne maison médicale, nous a fait une proposition d'achat très basse. Le conseil municipal propose qu'une annonce immobilière soit insérée sur internet afin d'élargir l'offre aux particuliers ou à d'autres investisseurs.
- **Projet Guerlet** : Les investisseurs actuels demandent que le pylône de téléphonie mobile situé à proximité du projet soit délocalisé. Un courrier recommandé en ce sens a été fait par la commune.
- **Arbres à arracher** : Le Maire propose de retirer les troènes le long du parc côté terrain de tennis. On récupérerait environs 2,5 mètres et ainsi on pourra faire des parkings.

## LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/17

Présents : Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Loïc BARROIS représenté par M. J.J. GOUAULT et Madame Amélie LEMAIRE représentée par M. A. PORTER.

### 1/ Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition suivants pour 2017 :

- ↳ Taxe d'habitation : 16.68
- ↳ Taxe foncière (bâti): 21.80
- ↳ Taxe foncière (non bâti) : 10.45

### 2/ Adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol de la communauté urbaine du Grand Reims et autorisation de la signature de mise à disposition

Les communes demeurent compétentes en matière d'instruction des actes d'urbanisme et sont libres d'adhérer à ce service commun. Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme par convention.

### 3/ Choix d'un blason communal

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les deux modèles de blason, décide de porter leur choix sur le blason dont la description héraldique est : « De gueule et de sinople au pairle d'azur ondulé au bord d'argent accompagné en dextre d'une anille, en senestre d'une tour le tout d'or. Ce blason sera décliné ensuite sur tous les supports administratifs et de communication (interne et externe) de la commune.

### 4/ Informations diverses :

- **Rue du Neuf Bourg** : La 3ème phase de remplacement des Leds va être scindée en deux parties. Ainsi, la rue du Neuf Bourg ne sera réalisée qu'avec l'enfouissement de réseaux prévu en 2018.
- **Stèle du Cabinet médical** : Les visites sur la maison médicale n'ont rien donné. Une stèle est installée sur le terrain, il va être nécessaire de la déplacer. Une réflexion est engagée par le conseil municipal pour voir où la replacer, une majorité de conseillers souhaitent qu'elle soit remise sur une dalle béton près de la place de la mairie.
- **Nos documents d'Urbanisme** : Depuis le 28 mars 2017, notre Plan d'Occupation des sols est devenu caduc. Nous sommes passés en Règlement National d'Urbanisme jusqu'à l'approbation de notre Plan d'occupation des sols (en cours d'élaboration actuellement). Toutes les demandes d'autorisation d'occupation des sols (permis de construire, déclaration préalable,...) doivent être approuvées par le Préfet.
- **Rue des chalets** : L'entreprise qui nous a aménagé les puisards n'a pas fait de jonction entre eux, ce qui ne permet pas une bonne évacuation des eaux (seul le 1<sup>er</sup> puisard est utile, les autres ne servent à rien en l'état actuel). Les agents communaux installeront des rehausses bétons pour les relier entre eux.
- **Commission MAPA** : La commission s'est réunie lundi 10 avril pour le choix de l'entreprise de rénovation de la toiture des annexes de la mairie. C'est l'entreprise AUBRIET de JUNIVILLE qui a été retenue.
- **Projet Guerlet** : Suite au courrier recommandé envoyé à Orange pour la délocalisation de l'antenne de téléphonie mobile, un responsable s'est déplacé sur la commune. Mais aucun accord n'a été trouvé. Orange réfléchit à la demande de la commune.
- **Rue des Remparts** : Une lettre recommandée a été envoyée à l'entreprise de travaux publics prestataire pour revoir la réfection de la rue. Mais celle-ci n'a même pas répondu à notre sollicitation. M. le Maire va demander à la CU du Grand Reims de la refaire en enrobés.
- **Programme de voiries** : Il va être demandé à la CU du Grand Reims de rénover les rues suivantes :  
En 2017 : rue des remparts    En 2018 : rue de la crayère    En 2019 : Grande rue

## LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/06/17

Présents : Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ, Loïc BARROIS (représenté par JJ GOUAULT) et Mesdames Amélie LEMAIRE, Rachel COPPEE (représentée par JP PALADINI)

### **1/ Occupation du domaine public : fixation des droits de place Réévaluation des tarifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer ainsi qu'il suit les redevances d'occupation temporaire de la voie publique sur le territoire de la commune applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

Type d'occupation	Tarif
Cirques jusqu'à 100 places par représentation ou autres évènements	20 euros/J avec une caution de 500 euros rendue si aucune dégradation n'est constatée
Cirques au-dessus de 100 places par représentation ou autres évènements	30 euros/J avec une caution de 500 euros rendue si aucune dégradation n'est constatée
Commerçants du Marché	0.50 euros du mètre linéaire
Commerçants ambulants hors marché	0.50 euros du mètre linéaire
Droits de place associations de Bétheniville	20 euros

**2/ Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'Emploi à temps non complet pour le service entretien des bâtiments et espaces verts** et autorise la signature d'un avenant pour l'augmentation des heures hebdomadaires à 35 heures (au lieu de 20 heures) pour la période du 15 juin au 15 septembre 2017 afin d'assurer le remplacement des agents techniques en congés.

### **3/ Approbation des plans du bureau d'études Béta-ingénierie sur le projet d'effacement de réseaux rue du Neuf Bourg**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet d'effacement du réseau d'éclairage public d'une partie de la rue du Neuf Bourg avait été prévu en 2012. Mais en 2014, le programme avait été abandonné car la collectivité souhaitait étendre la rénovation à un autre tronçon de la rue du Neuf Bourg.

Aujourd'hui, le projet d'effacement de réseaux est remis à l'ordre du jour, et il doit être associé à la troisième phase du programme de remplacement des points lumineux par du LED.

L'effacement de réseau d'éclairage public est pris en charge par la CU du Grand Reims (compétente pour l'éclairage public). Par contre, l'effacement du réseau de télécommunication et l'aménagement des trottoirs rue du Neuf Bourg restent à la charge de la commune. De plus la route étant une départementale, l'accord du Département est nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve les plans du bureau d'études Béta Ingénierie présentés par le Maire.

Ces travaux devraient commencer en 2018.

### **4/ Informations diverses :**

- **Ancien Cabinet médical** : Les publicités pour la vente de l'ancienne maison médicale n'ont rien donné. Mais le Maire rappelle aux conseillers que Reims Habitat avaient proposé plusieurs tarifs en fonction de ce qu'il pourrait faire avec ce bien immobilier. Proposition à 90 000 euros s'il ne reprend que le bâtiment et le parking, 120 000 euros s'il récupère un morceau de terrain sur un des côtés de la maison médicale et 150 000 euros s'il prend les deux côtes sans toutefois prendre le terrain arrière non constructible. Il laisserait un droit de passage à la commune pour lui permettre d'entretenir le parc derrière le cabinet. Le Maire informe l'assemblée qu'il faut absolument trouver une solution avant l'hiver car il n'y a plus de chauffage et le bien risque de se détériorer rapidement.
- **Projet Guerlet** : Le Maire présente à l'assemblée le plan de l'aménagement de la zone GUERLET proposé par l'architecte Monsieur DEBRIX. Ainsi on aurait une zone de commerces avec des parkings derrière le Crédit agricole, puis des petites maisons de plein pied et enfin des maisons à la vente et à la location-vente. Il précise que GUERLET a fait son diagnostic amiante et doit nous fournir le rapport.
- **L'antenne France Télécom** : Le fournisseur SFR se retire de ce pylône le 21 août 2017. Il part sur Hauviné.

- **Le RAM- relais d'assistante maternelle** : La 1<sup>ère</sup> étape a été de convier les assistantes de la commune à une réunion d'information en mairie afin d'expliquer ce qu'est un RAM. Un RAM supervise et gère la relation contractuelle entre les assistantes maternelles et les parents. Il propose des activités aux enfants.  
La 2<sup>ème</sup> étape était la rencontre entre la commission et la représentante de la Circonscription Départementale de la Marne pour avoir une explication sur le fonctionnement d'un RAM. Ainsi, on apprend que c'est une animatrice qui gère le RAM et qu'elle sera recrutée par la CU du Grand Reims compétant en la matière (pas la commune même si le RAM est installé sur le territoire de Bétheniville). Cette personne aidera juridiquement les parents et règlera les éventuels contentieux entre parents et assistantes maternelles.  
La 3<sup>ème</sup> étape est la visite d'un RAM qui reprend les territoires situés sur les environs de Witry-Lès-Reims et Boulton Sur Suippe. Des ateliers pour les enfants et des formations pour les assistantes maternelles y sont proposés.  
La 4<sup>ème</sup> étape est la rencontre avec la CAF pour le financement – à hauteur de 43 % sur 4 ans. Ainsi, le RAM serait construit dans la nouvelle zone de GUERLET mais il serait géré par le Grand Reims.
- **Aire de jeux et abribus** : L'abribus a été créé sur une dalle béton réalisée par nos agents techniques. Les buses devraient rapidement être posées sur le terrain afin de permettre le drainage des eaux pluviales. Après ces travaux, les jeux seront installés. Il est prévu de mettre un passage piétons, 2 panneaux traversés d'enfants et 2 panneaux 30 Km/h pour la sécurité des enfants.
- **Pose d'un miroir et panneau stop** : Dans le Lotissement la Croix Ernoul, une maison avec une palissade blanche obture la vue. Le passage devient ainsi très dangereux. Il faut installer un miroir dans l'angle opposé pour permettre une meilleure visibilité. De même dans la descente du lotissement Saint-Coutin, il n'y a pas de visibilité mais pour la sécurité, il faut un marquage au sol et un panneau stop pour que les véhicules s'arrêtent.
- **Montée en débit** : Le contrôle amiante demandé a été fait le 1<sup>er</sup> juin. Les travaux pour l'installation de l'armoire rue de la gare commencent le 12 juin 2017.
- **Site internet de la commune** : Monsieur Emmanuel CHONION, conseiller municipal, a créé un site internet pour la mairie. Il a été ouvert le 31 mai. Quelques informations ont déjà été mises sur le site qui doit être étoffé (Il faut encore donner accès à quelques conseillers qui gèreront les informations du site). Mais les administrés pourront bientôt demander des renseignements par ce biais et même lire le compte-rendu des conseils municipaux (certainement pour début septembre).
- **Projet d'un terrain multisport** : Messieurs A. DESSERTENNE et F. GARAUDEL ont rencontré 3 sociétés spécialisées dans la création de terrains multisports : Il serait en terrain synthétique. (Imaj, Casalsport et agoraspace). Ils ont déjà reçu 2 devis et le 3<sup>ème</sup> ne doit pas tarder (avant le 15 juin). Ce terrain permettrait de faire plusieurs sports dont le badminton, handball, basket, foot ... Le projet est divisé en 2 lots : la plateforme et les équipements. Il pourrait être financé par des subventions diverses (CAF, FEDER, FNDS).
- **Local Jeunes** : Les responsables actuels du local jeunes souhaitent démissionner et aucun autre jeune ne souhaite se mettre responsable. Il a été décidé que si aucun volontaire ne se présente comme responsable du local, les clés devront être rendues à la commune et le local sera fermé jusqu'à ce qu'un jeune se porte volontaire comme responsable.
- **Problèmes de vestiaires au terrain de foot** : Après diverses plaintes de part et d'autres des associations utilisatrices des vestiaires, il a été décidé de convoquer ces associations afin de régler les divergences et de mettre en place un règlement d'utilisations des vestiaires.
- **Le Maire remercie la commission fleurs et l'association Bétheniville en fleurs pour l'embellissement de la commune**. La commission fleurs souhaite que la commune ait une fleur sur les panneaux du village. Les membres de la commission doivent chercher les critères pour l'obtention de cette fleur.
- **Animation « le jardin des mots » le 31 mai par les membres de la Bibliothèque** : Isabelle BOUCKSOM, présidente de la commission Bibliothèque explique au Conseil que c'est avec le concours de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Châlons-en-Champagne qu'a eu lieu la 1<sup>ère</sup> initiative « le jardin des mots ». Il y a eu un concours photo pour enfants et adultes : peu de participants. Mais il y aura quand même un jury qui choisira la plus belle photo dans les 2 catégories (moins de 15 ans et plus de 15 ans) avec un cadeau pour les 1ers. Le 31 mai 2017 : à partir de 14 h et jusqu'à 17 h des ateliers récréatifs avaient été installés dans le jardin de la mairie (donnant sur la bibliothèque) : la participation a été bonne. Les enfants et les parents semblent avoir apprécié ce moment de loisirs. Monsieur Didier CAILLIARD, 1 place de la mairie a fait des visites pédagogiques dans son jardin et la journée s'est terminée par la participation d'une conteuse pour enfants à 18 h dans son jardin.  
Le Maire remercie tous les bénévoles de la bibliothèque pour leur implication et le temps passé.

## LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/06/17

Présents : Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ, Loïc BARROIS et Madame Rachel COPPEE (représentée par Lydie POITOU)

Le Maire explique qu'il faut absolument commencer par le vote des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales. Une seule liste a été présentée. Le Bureau était composé du Maire, des 2 plus âgés conseillers et des 2 plus jeunes conseillers présents. Après le dépouillement, le Maire a proclamé les résultats suivants :

Délégués : M. PALADINI Jean-Pierre, Mme BOUKSOM Isabelle et M. CHONION Emmanuel

Suppléants : Mme LECOMTE Marianne, M. GOUAULT Jean-Jacques et Mme LEMAIRE Amélie

### 1/ Choix des rues à rénover pour 2018 et à présenter à la CU du Grand Reims

Le Conseil Municipal approuve la liste des rues à rénover pour 2018 à présenter à la CU du Grand Reims, et dans l'ordre de priorité : (1) l'impasse du Neuf Bourg (60 m), (2) la rue du moulin (165m), (3) une partie de la rue de la Neuville (100 m), (4) la rue des crayères (560 m environ au tableau vert) en cas de report de l'enduisage de la rue du Neuf Bourg par le Conseil Départemental et par conséquent il y aurait report de la rénovation de l'Impasse du Neuf Bourg et de la rue du Moulin.

### 2/ Informations et questions diverses :

- **Stèle Cabinet médical :** Le Maire informe le conseil que Reims Habitat semble se positionner sur la formule 120 000 euros avec un seul côté du cabinet médical. Donc la commune garderait un côté et le parc à l'arrière du cabinet. Il faudrait retirer la stèle sur le côté. La majorité des conseillers souhaite qu'elle soit remise sur une dalle béton près de la place de la mairie. A priori cela ne sera pas possible de la positionner dessus. Elle sera donc placée à côté.
- **Rue des chalets :** L'entreprise ayant réalisé les puisards sans jonction entre eux, l'évacuation des eaux ne se fait pas correctement (seul le 1er puisard est utile, les autres ne servent à rien en l'état actuel). Les agents communaux doivent installer des rehausses béton pour les relier entre eux mais actuellement, ils ont beaucoup de travail et le matériel n'est pas encore arrivé.
- **Aire de jeux et abribus :** Les buses doivent être posées sur le terrain afin de permettre le drainage des eaux pluviales la semaine prochaine (semaine 27). Après ces travaux, les jeux seront installés.
- **Projet d'un terrain multisports :** Suite à la rencontre de 4 sociétés spécialisées dans la création de terrains multisports quatre devis ont été reçus en mairie. Le projet est divisé en 2 lots : la plateforme et les équipements. Les demandes de devis pour la plateforme ont été envoyées cette semaine avec réponse demandée avant le 18 juillet 2017 afin de permettre à la commune de faire des demandes de subvention dès septembre 2017.
- **Compte-rendu de la réunion Sports/Fêtes et Loisirs/ Jeunesse :**
  1. Fonctionnement du site internet pour les associations : Le concepteur du site recevra les articles des associations. Ils seront publiés après lecture et validation par l'administrateur du site.
  2. Forum des Associations : Après avoir fait le constat de l'échec de la Fête des Associations, cette manifestation sera remplacée par le Forum des Associations. Il se tiendra à la salle des fêtes de Bétheniville le samedi 9 septembre de 10h à 16h.
  3. Questions diverses : Les dirigeants de l'ASB aimeraient que la benne à verre située à l'entrée du terrain de football soit déplacée (morceaux de verre aux abords dangereux pour les nombreux enfants qui fréquentent le lieu).
  4. Maxime GOURIS propose que nous réfléchissions à la création d'une boîte à livres.
- **Animation « le jardin des mots » :** Le Jury pour le concours photo a été réuni le mercredi 28 juin, il a été composé par 8 membres de la commission Sports/Fêtes et Loisirs/ Jeunesse et une représentante de la BDP. Ils ont choisi la plus belle photo dans la catégorie adultes et celle dans la catégorie enfants. Les prix étaient remis le samedi 1<sup>er</sup> juillet à 18 h à la bibliothèque en présence des participants et du Maire.
- **Site internet de la commune :** Monsieur Emmanuel CHONION, conseiller municipal, créateur du site internet de la mairie, explique aux conseillers qu'il y aura plusieurs types d'habilitations pour accéder aux articles du site. La répartition des statuts a été décidée lors de la réunion de la commission communication du 26 juin 2017.
  - 1- **Contributeur :** peut écrire un article et modifier ses propres articles, mais ne peut pas publier (les associations si elles le souhaitent) ;
  - 2- **Auteur :** peut écrire et publier ses articles (certains membres de la commission ou du conseil) ;

- 3- Editeur : peut gérer et publier tous les articles et pages (la mairie, Arnaud DESSERTENNE et Isabelle BOUCKSOM) ;
- 4- Administrateur : peut tout faire, y compris la gestion des utilisateurs et le paramétrage (Amélie LEMAIRE et Emmanuel CHONION).

## LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/08/2017

*Présents : Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ, Loïc BARROIS, Arnaud DESSERTENNE (représenté par M. LECOMTE), Alain PORTER (représenté par A. LEMAIRE) et Madame Rachel COPPEE.*

**1/** Le Maire rappelle au conseil Municipal que lors des précédentes séances, il a été décidé de lancer le projet d'aménagement d'un **stade multisports**. Ce terrain permettrait de faire plusieurs sports dont le badminton, handball, basket, foot ...\_Le Conseil Municipal,

- **adopte** le projet de la commune ;
- **décide** la réalisation de ces travaux pour 2017-2018 ;
- **approuve** le financement présenté par le Maire ;
- **demande** l'inscription du dossier au programme 2017 de la DETR ;
- **demande** l'inscription du dossier pour une subvention auprès de tous les organismes possibles (CAF, FEDER, FNDS, DETR).

**2/ Vente de l'ancien cabinet médical sis 24 rue du Neuf Bourg à Bétheniville à Reims Habitat pour la somme de 120 000.00 euros.**

**3/ Désignation d'un conseiller suppléant pour représenter la commune auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims** Est élu conseiller communautaire : M. Jean-Pierre PALADINI.

**4/** Monsieur le Maire rappelle au bureau que par délibération N° 10 en date du 06 mars 2017, la commune a émis un avis défavorable au projet de parc éolien du Mont des 4 Faux situé au Sud-Est de Rethel, et au Sud-Ouest de Vouziers. Le Préfet a tout de même validé le projet.

Pour la réalisation de ce projet, la Société ENEDIS doit faire passer le raccordement électrique (Haute Tension) sur un chemin appartenant à la commune de Bétheniville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **refuse** au maire **l'autorisation de signer une convention constitutive de servitudes de passage grevant le chemin de la commune permettant le passage de trois câbles haute tension souterrains pour le raccordement du parc éolien du Mont des 4 faux** pour une indemnité globale et forfaitaire de 20.00 euros ou tout autre document relatif à ce dossier.

### **5/ Informations diverses :**

- **Boulangerie** : Une boulangerie-pâtisserie doit s'installer rue du Munet dans l'ancien local de Maral
- **Subventions communales** : Le Maire souhaite réunir la commission subvention afin de redéfinir les modalités d'attribution des subventions auprès de certaines associations de Bétheniville. 3 associations à convoquer.

## LES INFOS DU CITOYEN

### **Obstruction des cours d'eau**

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'obstruer les cours d'eau en construisant des barrages. Merci de le rappeler également à vos enfants.

### **Remerciements**

Merci à celles et ceux qui ont nettoyé les bords de la rivière au niveau du pont du chemin de fer, rue de la Chapelle. Une telle action est tellement rare qu'elle mérite d'être soulignée. 4 sacs de déchets ont été récoltés !

## Consultation du Plan Local d'Urbanisme

Le projet de Plan Local d'Urbanisme, présenté lors de la Réunion publique du 05/09/2017 peut être consulté par tout habitant à la mairie.

Vous pourrez consulter les zonages ainsi que les règlements.

Vous aurez aussi la possibilité de donner votre avis, et ce tant que le PLU est encore en élaboration.

Ce document n'ayant pas encore été diffusé, il vous sera demandé de ne pas en faire de copie ou de photographie.

Le PLU est le principal document de planification d'urbanisme au niveau communal. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol pour quiconque veut construire, modifier, transformer, réhabiliter ou agrandir une construction. Il définit les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que les grandes évolutions en termes d'aménagement et de développement en comparaison avec le Plan d'Occupation des Sols (POS) devenu obsolète.

## Marché

Vous pouvez trouver en ce moment sur le marché de la place de la mairie, tous les samedis matins, un rôti, un poissonnier, un apiculteur ainsi qu'un primeur.

## Bibliothèque

La commune est à la recherche de bénévoles afin d'assurer des créneaux à la bibliothèque. Merci de vous faire connaître auprès de la secrétaire de mairie.

## LES INFOS PRATIQUES

Site web de la commune : <http://www.mairie-betheniville.fr>

La mairie et la commission communication ont le plaisir de vous annoncer la mise en ligne du site internet de la commune, qui sera l'équivalent numérique de ce journal. Ce site est accessible à l'adresse ci-dessus depuis le printemps.

Récents : Les associations



Vivre à Bétheniville

Site officiel de la commune de Bétheniville (51)



Actualités



Recherche

Articles récents

Réunion publique - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - 05/09/2017 à 19h00  
Un blason pour Bétheniville  
La Journée défense et citoyenneté (JDC)

En plus des informations pratiques sur la commune (horaires de la mairie ou de l'agence postale, comptes-rendus des conseils, commissions, conseillers), vous y retrouverez des informations organisées par catégories, un peu comme le VAB :

- L'agenda,
- Les informations du citoyen,
- Les informations pratiques,
- Les actualités de la commune,
- La vie associative,
- Et prochainement les écoles

Les articles seront diffusés au jour le jour sans devoir attendre la diffusion de la version papier,

qui continuera d'être diffusée au rythme de 3 numéros annuels. Ils resteront également archivés avec la possibilité de faire une recherche.

Si vous souhaitez annoncer une manifestation, évoquer ou mettre en image une actualité, contactez les membres de la commission communication à l'adresse [communication@mairie-betheniville.fr](mailto:communication@mairie-betheniville.fr).



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

INFO-JDC – JUIN 2017  
Centre du service national de Châlons en champagne

# La Journée défense et citoyenneté Un tremplin vers la vie active !



DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !

## Pour qui ?

Tous les **jeunes Français**, filles et garçons, doivent effectuer leur Journée défense et citoyenneté (JDC) à l'âge de **17 ans**.

Chaque année, quelque 800 000 jeunes Français participent à la JDC. Organisée par le ministère des armées, cette journée a pour vocation :

- d'expliquer aux jeunes citoyens la légitimité de la défense nationale ;
- et les sensibiliser sur les possibilités de volontariat et d'engagement qui leur sont proposées.

## Pourquoi ?

A la fin de la JDC, un certificat individuel de participation est remis à chaque participant.

Ce certificat sera réclamé lors de toute inscription aux **examens et concours** soumis au contrôle de l'autorité publique : BEP, CAP, baccalauréat, examens universitaires, permis de conduire, concours d'accès à la fonction publique...

## Comment ?

### 1- En se faisant recenser à l'âge de 16 ans :

- A l'âge de 16 ans et dans les trois mois qui suivent, les jeunes Français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou, pour les mairies qui le permettent, sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), munis des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- Le recensement permet d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté à 17 ans et facilite l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans.

**2- En créant son compte sur [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)** (disponible avant fin 2017) : ce site permettra la convocation à la JDC.

**Faites-le savoir ! Communiquez sur la JDC dans votre site Internet,  
bulletin d'information, panneau d'affichage ...**

Pour plus d'informations, contactez le centre du service national de Châlons en Champagne  
☎ 03 26 22 29 50 – e-mail : [csn-chalons-en-champagne.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-chalons-en-champagne.jdc.fct@intradef.gouv.fr)  
Voir aussi : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



## Un blason pour Bétheniville

« De gueule et de sinople au pairle d'azur ondulé au bord d'argent accompagné : en dextre d'une anille, en senestre d'une tour le tout d'or. »

*Au chef de gueule, la fleur de lys dextree et senextrée de deux croissants adossés le tout d'or. »*

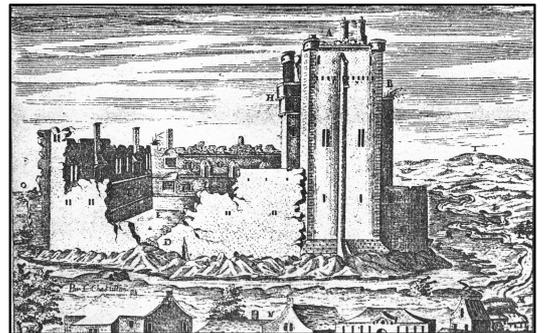
Le chef (haut du blason) résume mille ans d'histoire. Les deux croissants adossés avec la fleur de lys au centre sont extraits des blasons des seigneurs du fief de Richebourg dont le château se situait rue de la Chapelle et de la châtellenie dont la forteresse était place de la mairie. Ainsi l'archevêque de Reims dresse au XII<sup>e</sup> siècle une ceinture défensive avec comme points forts Cormicy au nord-ouest, Sept-Saulx au sud-est et Bétheniville à l'est pour y contrôler la traversée de la Suipe dernier rempart naturel de Reims, protéger les habitants et défendre les droits et les biens de l'archevêque. Une importante activité piscicole se développe et fournit une grosse partie des poissons qui ornent les tables des rois de France lors de leur sacre à Reims. Le fond rouge représente la révolution de 1789 mettant fin à l'ancien régime et notre régime républicain.

Le pairle (Y) d'azur (bleu) symbolise le confluent de la Suipe et de l'Arnes, la bordure argentée (blanche) la craie de nos sols champenois. En dextre (à gauche pour l'observateur), une anille, pièce faisant le lien entre l'axe et la roue à moudre le grain, évoque l'activité humaine notamment l'industrie brassicole, textile, mécanique, chimique, mais aussi les éoliennes, le parc solaire, sans oublier, l'agriculture, le petit commerce, l'artisanat et les professions libérales et salariales... En senestre (à droite pour l'observateur), la tour marque sa présence pendant sept siècles.

La couleur dominante de gueule (rouge) souligne les difficultés passées des habitants : les inondations dont celle de février 1784, la quasi disparition du village pendant la première guerre mondiale (croix de guerre), les victimes civiles et militaires commémorées sur les monuments dont celui de la *Royal Air Force*, et remémore aussi la disparition du village voisin de Mont-Saint-Remy.

Au centre du blason, le sinople (vert) rappelle la fertilité de nos deux vallées et le message d'espoir envoyé par les habitants reconstruisant notre ville dans les années 20...

Gravure de la forteresse de Sept-Saulx construite en même temps que celle de Bétheniville avec ses fossés alimentés par les eaux de la Suipe et de l'Arnes.



Arnaud Gillet, Bétheniville, 20 avril 2017

### Animation « Jardin des mots » à la bibliothèque

L'animation 'Jardin des mots' s'est tenue le mercredi 31 mai dans la cour devant la bibliothèque. Environ 25 enfants sont venus participer aux différents ateliers créatifs de 14h à 17h et ont été ravis de repartir chacun avec le pot qu'ils avaient décoré.



A 18h, le spectacle intitulé 'Petites Graines et Pois Cassés' animé par la conteuse Sonia Koskas a tenu en haleine environ 50 personnes (parents et enfants) dans le jardin de M. Didier Cailliard pendant une heure.

Le concours photo proposé aux habitants n'a malheureusement pas rencontré un franc succès. Seules 10 photos nous ont été amenées. Le Jury s'est réuni le mercredi 28 juin afin de voter pour la plus belle photo. Il était composé de 8 membres de la commission **Sports/Fêtes et Loisirs/ Jeunesse** et une représentante de la BDP. Les prix ont été remis le samedi 1<sup>er</sup> juillet à 18 h à la bibliothèque en présence des participants et de Monsieur le Maire. Dans la



## Les commerçants de Bétheniville



**Eric et Sophie** sont heureux de vous accueillir dans leur **nouvelle boulangerie** qui a ouvert ses portes le samedi 14 octobre à l'angle de la rue du Munet et de la rue de la gare.

Vous y trouverez des pains divers, des pâtisseries, des viennoiseries, des pâtés croûte, des croissants au jambon ou aux amandes.

Ils vous proposent aussi une formule 1 boisson + 1 sandwich + 1 pâtisserie.

Dans quelques temps est prévu un coin 'mange debout' : quelques tables hautes pour déguster son sandwich ou sa pizza et sa boisson sur place.

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 7h à 13h et de 16h à 19h.

Fermé le mardi.

Du mercredi au samedi de 7h à 13h et de 16h à 19h.

Le dimanche de 7h à 13h.

Pour les lève-tôt, le patron vous accueille dès 5h tous les jours sauf le mardi.

### Les autres commerces de bouche à Bétheniville

**\*le petit panier**  
place du 8 mai



**\*le restaurant**  
de la place



**\*la boucherie Allart**  
rue de la cochette



**\*la pizzeria**  
rue de la gare



La commune souhaite par ailleurs remercier M. Allart ainsi que Mme Gorine pour le service de dépôt de pain qu'ils ont assuré durant cette période.

## LES INFOS DU GRAND REIMS

### Travaux

Les travaux pour la montée en débit ainsi que ceux de la Station d'épuration de Bétheniville sont en cours, les délais sont respectés pour l'instant et se poursuivent normalement.

### Voirie

Une portion de la rue des remparts sera refaite fin octobre.

En 2018, trois rues seront également refaites : l'impasse du Neuf Bourg, la rue du Moulin, la Grande Rue et la route de la Neuville (environ 100 m).

## TAP

Le **Jedi 12 Octobre** lors des **TAP** et à l'occasion de la « **semaine du goût** » l'équipe d'animation et les enfants de la maternelle de Bétheniville ont mis en place un « **atelier cuisine** » (réalisation de gâteaux et de sablés).

Le **Club des Aînés** nous a accueillis chaleureusement pour déguster les gâteaux des enfants. Crêpes, chocolat chaud et jus d'orange ont été offerts généreusement par les bénévoles du club. Un moment d'échange et de partage entre enfants et aînés autour de ce délicieux goûter.

Merci au club des aînés de nous avoir accueillis ! Et merci à Monsieur le Maire, J.J. Gouault pour sa visite.



## ETAT CIVIL

**NAISSANCES** – Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents.

-  Côme, André, Pascal MAREAU, le 09 juin 2017
-  Elya, Marguerite, Odette, Suzanne LOUWARD, le 30 juillet 2017

-  Timothé, Dominique, Rénal ESCLAVONT le 14 août 2017
-  Thibault BROCCARD le 06 septembre 2017
-  Elise ANCELOT le 19 septembre 2017

**DECES** – Avec nos sincères condoléances.

- ❖ Michel, Lucien, Adonis LABARRE, le 23 avril 2017
- ❖ Gérard, Patrice, Ignace RADONIC, le 02 juin 2017

- ❖ Madeleine, Fernande, Georgette SAVETIER vve GODIN, le 19 octobre 2017

**MARIAGES** – Avec tous nos vœux de bonheur.

-  Emmanuel CHONION et Nathalie MATHE, le 19 août 2017

-  Kévin LAMBERT et Viviane GOMES, le 30 septembre 2017



Le dimanche 21 mai 2017 a eu lieu la première édition de Bétheniville à toutes jambes.

Au menu de cette première édition : deux courses nature de 8 km et 14 km et une randonnée pour les marcheurs.



Le beau temps avait décidé d'être de la partie pour le plaisir des 64 coureurs du 8 km, 91 coureurs du 14 km et des nombreux randonneurs.

Félicitations aux organisateurs de l'association BATJ et aux nombreux bénévoles pour cette belle manifestation qui, souhaitons-le aura une suite.



<b>Samedi 28/10/17</b>	<b><u>Plantation de 9h à 12h</u></b> RDV à 9h devant l'atelier des employés municipaux.
<b>Dimanche 29/10/17</b>	<b><u>Vente de fleurs d'automne</u></b> organisée par Bétheniville en Fleurs de 9h à 13h sur la place de la mairie.
<b>Samedi 11/11/17</b>	<b><u>Cérémonie</u></b> du 11 novembre : Rassemblement à 11h30, place de la mairie (défilé, chant par les élèves de CM1/CM2 et exposition à la Salle des fêtes)
<b>Samedi 18/11/17</b>	<b><u>Loto</u></b> organisé par « Amicale des Sapeurs-Pompiers »
<b>Dimanche 19/11/17</b>	<b><u>Bourse aux jouets et vêtements enfants</u></b> de 10h à 17h à l'école.
<b>Dimanche 31/12/17</b>	Soirée dansante de la <b><u>Saint-Sylvestre</u></b> organisée par l'ASB
<b>Samedi 20/01/18</b>	<b><u>Soirée dansante de la Sainte-Barbe</u></b> organisée par « Amicale des Sapeurs-Pompiers »
<b>Samedi 10/02/18</b>	<b><u>Loto</u></b> organisé par « Le Comité des Fêtes »

## QUELQUES NOUVELLES

Bonjour,

Ma saison de roller de vitesse vient de se terminer, donc je vous propose un petit résumé de celle-ci qui fut riche en émotions. On démarre la saison par les championnats régionaux le 13 mai à Wittenheim (en Alsace), ou malgré une grosse chute, je reviens avec le titre de champion régional Grand Est.

Le week-end suivant, j'entame la coupe de France des marathons rollers par la première étape à Rennes. La poisse me suit puisqu'une nouvelle chute très douloureuse sur les fessiers à trois tours de l'arrivée m'empêche de terminer la course. Nous arrivons donc (avec ma femme) à L'aquila en Italie le 28 mai pour les championnats du monde master, j'arrive à prendre la 10<sup>ème</sup> place de ma catégorie avec un os du coccyx fêlé.

Le 11 juin je file à Dijon pour la 2<sup>ème</sup> étape de coupe de France, nouvelle chute, je termine la course à la 22<sup>ème</sup> place.

Le 18 juin, je me retrouve en Savoie, à Seyssel pour la 3<sup>ème</sup> étape de coupe de France, la plus longue (103kms). La forme est au rendez-vous et la perf aussi. Je prends la 3<sup>ème</sup> place de ma catégorie et 13<sup>ème</sup> au général. Enfin je renoue avec le podium ! Et ce ne sera pas le dernier !!!

Les 1<sup>er</sup> et 2 juillet, ce sont les 24 h du Mans rollers (par équipe), en catégorie master prestige, je prends la première place avec les meilleurs patineurs de la région Grand Est.

Je reprends donc la 2<sup>ème</sup> partie de saison par les championnats d'Europe masters à St Moritz en Suisse le 10 septembre, où la course va se dérouler dans des conditions dantesques ! Nous avons subi le froid (2°C), la pluie et même la neige. Après une belle course d'équipe avec mon coéquipier, j'accède à la troisième marche du podium et repars donc avec une belle médaille de bronze.

Le 17 septembre je me rends à Lyon pour la 4<sup>ème</sup> étape de coupe de France où malgré un circuit rendu glissant par la pluie, je termine à la 8<sup>ème</sup> place.

Le 23 septembre, je suis à Berlin (Allemagne), dans le sas de départ avec les élites de la discipline pour participer au marathon roller le plus rapide du monde. Je finis les 42 kms à la 140<sup>ème</sup> place sur 5570 partants, pour un chrono de 1h08'57" et une vitesse moyenne de 37.1 km/h.

Le 1<sup>er</sup> octobre à Calais, sera la dernière étape de coupe de France, mais aussi le



championnat de France des marathons. Malgré un circuit piégeux, et à l'issue d'une belle échappée à 3 patineurs, je prendrai une nouvelle fois la médaille de bronze de ces championnats.

Ce qui me permettra aussi de terminer à la 4<sup>ème</sup> place du classement général de la coupe de France.

Place maintenant à un peu de repos avant de reprendre le chemin des entraînements hivernaux pour arriver encore plus fort et motivé au printemps prochain et les premières courses.



Christophe Terroine

**RETOUR EN IMAGES**

**Cérémonie du 8 mai**



**« Béthenville à toutes jambes », le 21 mai**



**Brocante et exposition de véhicules anciens, le 18 juin**



**Fleurissement de la commune par la commission Fleurissement et l'association**

**« Béthenville en fleurs »**



Clara MOROY, Emma LEMAIRE et Maxence FRANCOIS de la classe de CM1/CM2 de Mme Pierret, ont été récompensés pour leur participation au **concours régional de poésie proposé par l'UNESCO et ENEDIS**. Le thème de cette année était : « Infiniment grand, infiniment petit, la beauté d'un monde »



Valentine CHONION-MATHÉ, Mathias BRILLAND, Jade LEROY, Ewan BARROIS, Maxence FRANCOIS, Chloé ACEVÈS, Charlotte SOULAS, Matthias FENAUX, Mathilde CASTELLAIN de la classe de CM1/CM2 de Mme Pierret, ont été récompensés pour leur participation au **concours de défense et illustration de la Langue Française** organisé par l'AMOPA (Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques). Le sujet était : « Un nouvel élève vient d'arriver dans votre classe. Il parle peu. Avec des camarades, vous décidez de l'accueillir. Que lui dites-vous et que faites-vous pour en faire un nouvel ami ? »



**Remise de récompenses** en présence des conseillers pédagogiques en Arts Visuels et Education Musicale pour le Défi Arts 2017.

1<sup>er</sup> prix de la catégorie CE1 :

Classe de CP/CE1 de Mme Eugène.

1<sup>er</sup> prix de la catégorie CM2 :

Classe de CM1/CM2 de Mme Lemaire.



**Fête patronale, du 26 au 28 août**

